



CONDITIONS GÉNÉRALES

VALIDABLES DÈS LE 22.07.2024

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les élèves inscrits auprès de *et ainsi de suite...*, aux enseignant.e.s avec un contrat de prestation de service valable signé auprès de *et ainsi de suite...*, ainsi qu'aux différentes modalités dans le cadre du soutien scolaire et aide aux devoirs dispensés par *et ainsi de suite...*

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2.1 Ouverture

et ainsi de suite..., est ouvert toute l'année scolaire et éventuellement pendant la pause estivale pour des révisions ponctuelles.

2.2 Année académique

L'année académique débute en même temps que la rentrée scolaire. Elle respecte les vacances et jours fériés officiels de l'école vaudoise.

2.3 Description des séances de soutien scolaire et aide aux devoirs

Matières enseignées

Les séances à *et ainsi de suite...*, sont des séances de soutien scolaire et aide aux devoirs dans les matières principales et secondaires (mathématiques, maths-physique, français, allemand, anglais, économie et droit) et de perfectionnement.

Selon le nombre d'élèves inscrits (1 enseignant pour 4 à 5 élèves), des enseignants de toutes les matières seront à disposition pour répondre aux besoins des élèves.

2.4 Conditions générales

Lieu d'enseignement

Les séances ont lieu au local de *et ainsi de suite...* à l'Avenue du Léman 30, 1005 Lausanne.

Horaire des séances

Les séances collectives se donnent du lundi au samedi aux horaires suivants:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

16 h 30 à 17 h 30 16 h 30 à 18 h 00 16 h 30 à 18 h 30 17 h 30 à 18 h 30

Mercredi

13 h 30 à 14 h 30 13 h 30 à 15 h 00 14 h 00 à 15 h 00 14 h 00 à 15 h 30

Samedi

9 h 00 à 11 h 00



Les horaires des séances collectives sont établis en début d'année scolaire. L'élève n'est plus sous la responsabilité de *et ainsi de suite...*, dès qu'il quitte les locaux.

Les horaires des séances privées, en duo ou en trio sont établis d'entente avec la direction et les parents de l'élève.

Matériel

Les élèves arrivent avec leur cahier de communication, devoirs, livres d'enseignement et de quoi écrire. Ce matériel n'est pas à la charge de *et ainsi de suite...*, et n'est donc pas compris dans les tarifs des séances.

Pour toutes les séances à *et ainsi de suite...*, nous déclinons toute responsabilité pour les éventuels dommages que l'élève pourrait subir. Il incombe aux participants de bénéficier d'une assurance personnelle.

Limite d'âge

La limite d'âge inférieure pour s'inscrire à *et ainsi de suite...* est fixée à 8 ans (ou respectivement à l'entrée en 5^e année primaire). Il est toutefois possible de faire des exceptions à ces règles, comme par exemple pour les élèves en 12^e année. Des sessions pour les gymnasiens peuvent être organisées si une demande existe.

Règles internes

L'élève est tenu de respecter les règles de conduite en vigueur à l'école vaudoise (respect du matériel, du travail, des autres élèves et des enseignants).

2.5 Typologie des séances

Les élèves s'inscrivent par séance de 1 h 00, 1 h 30 ou 2 h 00, selon les horaires d'ouverture de *et ainsi de suite...* Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, *et ainsi de suite...* accueille les élèves dès 16 h 00, soit 30 minutes avant le début de la séance de travail, les mercredis dès 13 h 30 et les samedis dès 9 h 00.

3. INSCRIPTION

3.1 Modalité et validité d'inscription

L'inscription est validée lorsque le.s parent.s de l'élève, ou son représentant légal, a envoyé le formulaire d'inscription en format papier, ou complété et envoyé le formulaire d'inscription par mail.

Le paiement du nombre de séances pour le mois à venir ou en cours valide l'inscription.

Les inscriptions sont valables sur une durée de 4 mois et renouvelable tacitement ainsi de suite dès la rentrée scolaire vaudoise.

3.2 Délai d'inscription

L'inscription se fait avant la rentrée scolaire. Il est possible de s'inscrire en cours d'année, pour une durée de 4 mois sous réserve de disponibilité. Toute demande de changement de jour est possible dans la limite des disponibilités.



3.3 Durée et validité

Il n'est pas nécessaire de se désinscrire pour l'année suivante. Les inscriptions ne sont pas renouvelées tacitement et une nouvelle inscription est nécessaire pour l'année suivante. Les séances ne sont pas rattrapables d'une année à l'autre.

4. RÉSILIATION

Aucune démission au cours des 4 mois n'est possible (sauf exception majeure, à en référer avec la direction).

L'arrêt des séances durant les 4 mois n'implique pas le remboursement du prix de l'écolage et n'implique pas la cessation des versements par mensualités.

L'écolage est dû intégralement à l'école, même si l'élève cesse les séances durant les 4 mois contractuels.

5. PAIEMENT

5.1 Facturation

Les séances sont facturées mensuellement à la fin du mois, pour le mois suivant, en fonction du nombre de séances prévues dans le mois à venir. Chaque versement doit impérativement être effectué avant le 1^{er} du mois. Les factures sont envoyées par mail.

5.2 Modalité et délai de paiement

Facture mensuelle

Les séances se règlent mensuellement.

Modalités de paiement

Les paiements peuvent être effectués par e-banking ou au moyen de bulletins de versement sur demande.

Coordonnées bancaires

et ainsi de suite... Sàrl
Chemin des Pâles 60
1095 Lutry
N° de compte : Z 5646.27.23
IBAN : CH7500767000Z56462723
BIC de la BCV : BCVLCH2LXXX



5.3 Défaut de paiement dans les délais

Le défaut de paiement à l'échéance prévue déclenche l'envoi d'un premier rappel. En cas de non-paiement à la suite du second rappel facturé 40.–, la direction se garde le droit de recourir à un office de recouvrement.

La direction se réserve le droit d'interrompre les séances d'un élève dont les factures resteraient impayées.

6. ABSENCES

6.1 Absence de l'enseignant.e

Lors d'une absence prolongée d'un.e enseignant.e, la direction se réserve le droit d'avoir recours aux services d'un.e remplaçant.e pour assurer le suivi des séances.

6.2 Absence de l'élève

Il incombe à l'élève d'être présent à toutes les séances pendant l'année académique.

L'élève malade ou qui ne peut se rendre à *et ainsi de suite...* doit impérativement être excusé par ses parents ou représentant.e légal.e, par mail, à l'adresse info@etainsidesuite.ch ou téléphone au 078 621 39 09 ou 076 374 33 47.

En cas d'absence d'un élève (maladie, camps scolaires), il est possible de rattraper la séance des cours collectifs, privés dans un délai de 15 jours, selon les disponibilités de *et ainsi de suite...* Aucun remboursement ne sera accordé.

En cas d'absences répétées d'un élève, les séances ne sont pas rattrapables.

En cas d'absence d'un élève (maladie, camps scolaires, ou autre), il n'est pas possible de rattraper la séance en duo ou trio. Il est en revanche possible de rattraper la séance pendant un cours collectif dans un délai de 15 jours, selon les disponibilités de *et ainsi de suite...* Aucun remboursement ne sera accordé.

7. CLAUSE DE NON-CONCURRENCE ET DE FIDÉLITÉ

L'élève et/ou son.sa représentant.e légal.e s'engage à ne pas prendre des séances en privés avec les enseignant.e.s de *et ainsi de suite...* tant qu'ils sont inscrits.

Cette règle reste valable une année à compter de la fin de l'inscription dans l'école.





8. DROIT D'IMAGE

De nombreuses activités pédagogiques nous conduisent à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent les élèves (site internet, flyers...), *et ainsi de suite...* pouvant également être sollicitée par la presse.

Photos et vidéos demeurent réservées exclusivement à l'usage de *et ainsi de suite...* et ses activités.

En cas de refus de publication de photographies ou vidéos à des fins publicitaires, vous pouvez envoyer un mail à info@etainsidesuite.ch

9. CONTACTS

9.1 L'enseignant.e

Chaque élève a un contact direct avec ses enseignant.e.s. C'est avec ces dernier.ère.s que sont réglées les questions de soutien scolaire, d'aides aux devoirs et d'enseignement. Des entretiens ponctuels avec les parents pour le suivi de l'élève peuvent être organisés dans les locaux de *et ainsi de suite...*

9.2 La direction

Pour tout ce qui concerne les inscriptions, les absences, les demandes de modifications, l'organisation et toutes questions sur l'offre des séances, la durée et les prix ainsi que le règlement d'ordre intérieur, la direction de *et ainsi de suite...* est seule compétente.

